YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 2001/288

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'A.I.F. Services SAS, relative à une formation sur le thème « Conducteur de grue auxiliaire ».

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la participation d'agents des services techniques, à une formation intra collectivité sur le thème « Conducteur de grue auxiliaire »,

CONSIDERANT que la proposition de l'organisme AIF Services SAS, 39, rue Paul Claudel, Boulevard des Champs Elysées - 91000 Evry, correspond aux besoins conjoints de la commune et des stagiaires,

CONSIDERANT que les besoins du service le justifient,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme AIF Services SAS, précité, en vue d'une formation sur le thème « Conducteur de grue auxiliaire », sur une durée de 3 jours (du 1er au 3 octobre 2001 inclus), moyennant une contribution financière de 13 500 francs HT (soit 2 058,06 €),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 020, nature 6184,

Fait à Yerres, le 10 septembre 2001.

REÇU LE
12 SEP. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN